

SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de février, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
33 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
28 + 2 pouvoirs

Date de la
convocation :
18 février 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL,
Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES,
Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie
DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE,
M. Sébastien GUIGUE, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric
BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérald ROY, M. Jacky
BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques
GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier
LAURENCY, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC,
M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel
LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Stéphane BALTES, Mme Géraldine GILLES
pouvoir donné à M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER
pouvoir donné à M. Denis PARISOT, Mme Elise MYAT, M. David
COLIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

3.3 Locations

B2026-06 Renouvellement de bail d'un immeuble au profit de l'Etat – Gendarmerie de Cuiseaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°C2024-96 portant modification des délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire, en date du 2 octobre 2024,

Vu le bail conclu avec l'Etat le 12 avril 2017, portant sur l'occupation de bâtiments à usage de gendarmerie situés sur la parcelle cadastrale AD 408, chemin de la Roue à Cuiseaux (71480), pour une durée de 9ans, soit jusqu'au 28 février 2026.

Considérant que la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' est propriétaire de la parcelle cadastrale AD 408, d'une superficie de 5 765m², située Chemin de la roue à Cuiseaux (71480).

Considérant que le bail du 12 avril 2017 arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler pour une nouvelle durée de 9 ans.

Considérant que le montant du loyer annuel, établi par le service du Domaine sur la base de la valeur locative réelle des locaux, a été fixé à 71 330 € pour la première période triennale.

Considérant que ce loyer n'est pas assujéti à la TVA.

Considérant que le Bureau Communautaire est compétent pour autoriser la signature de ladite convention en vertu de la délégation consentie par le Conseil Communautaire.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner à bail à l'Etat représenté par Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques de Saône-et-Loire, assisté par Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire représentant la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, la parcelle cadastrale AD 408 située à Cuiseaux (71480), Chemin de la Roue, destiné à usage de caserne de gendarmerie comprenant :

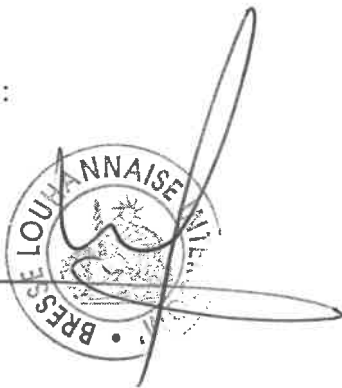
- un bâtiment abritant des locaux de service et techniques d'une superficie de 224m².
- quatre bâtiments d'habitation comprenant quatre pavillons dont deux jumelés (deux T5 et quatre T4), d'une superficie de 548m².
- espaces verts, parking et cour,
- un garage de service de 43m².

Le bail est établi pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2026 pour se terminer le 28 février 2035 moyennant un loyer annuel d'un montant de 71 330 €, au vu de l'évaluation du service du Domaine.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le bail avec l'Etat ainsi que tous les avenants s'y rapportant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa bonne exécution.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 02/03/2026



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 02/03/2026

